

Le 5 juin 2015

**Renouvellement du régime d'assurance collective OMNIMAX
Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
Police 13K00**

Docteur, Docteur,

C'est avec préoccupation que nous vous informons des conditions de renouvellement au 1^{er} juillet prochain du régime d'assurance collective OMNIMAX de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec.

La tarification demeure la même pour les protections d'assurance vie, décès et mutilation accidentels, invalidité prolongée et maladies redoutées. Quant aux frais généraux de bureau, une augmentation de 8,2 % s'appliquera et les soins dentaires seront majorés de 22,4 %. Comme par les années passées, la tarification de l'assurance médicaments et maladie sera ajustée pour tenir compte de l'évolution des réclamations.

Toutefois, l'ajustement requis en assurance médicaments est important. Même si une partie de cet ajustement découle d'une augmentation de la taxe sur les compagnies d'assurance en fonction de leur volume de prime, la majorité est provoquée par l'évolution des réclamations dans le régime et les mouvements des assurés entre options. Nous croyons aussi subir l'impact du déplacement de « mauvais risques » d'autres régimes vers celui de la Fédération.

L'an dernier, la Fédération a pris la décision d'indexer annuellement les franchises des options I et III selon l'évolution des frais. Toutefois, cette indexation n'a pu être que partielle, du fait que l'ajustement requis aurait exigé de fixer la franchise au-dessus du maximum permis par la loi. L'impact de cette décision sur l'évolution des frais a donc été modeste.

Cette année, la hausse moyenne est de 16,3 %. Pour faire porter plus équitablement entre les adhérents l'impact des déplacements entre options, certains peuvent subir une hausse de l'ordre de 20 %. Quant à l'indexation des franchises et le risque de déplacement, la Fédération discute avec l'assureur de l'impact de modifications à la structure du régime pour réduire l'évolution des coûts. Advenant que ces modifications soient apportées en janvier prochain, vous en serez informés durant l'automne.

Certains d'entre vous pourraient subir une hausse plus importante si votre changement d'âge depuis le dernier renouvellement fait en sorte que vous changez de groupe d'âge.

Vous trouverez ci-jointe la documentation reliée à votre renouvellement. Nous vous invitons à en prendre connaissance et pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller chez Dale Parizeau Morris Mackenzie.

Veillez agréer nos sincères salutations.

Le directeur des Affaires professionnelles,



Michel Desrosiers, m.d.

p. j.